

« Le foncier forestier et l'augmentation du patrimoine forestier communal »

24 novembre 2016 à Brassac (81)

Le territoire forestier du Haut-Languedoc ne déroge pas à la problématique nationale du morcellement du foncier forestier. Pour une commune les enjeux liés à la structure du foncier forestier sont nombreux : désenclaver et regrouper les parcelles, remettre en gestion, optimiser l'occupation des sols, entretenir le milieu naturel et le protéger...

En signant, aux côtés de l'État et de l'ONF, le Contrat d'objectifs et de performance pour la



période 2016-2020, les Communes forestières se sont engagées à mobiliser plus de bois pour dynamiser l'économie de la filière bois et le développement des territoires ruraux.

Une des solutions passe par l'augmentation du patrimoine foncier communal. Le contexte y est favorable. La loi d'avenir a introduit de nouvelles dispositions propices à l'intégration au patrimoine communal des parcelles vacantes et sans maître.

Nous vous proposons un débat en salle sur le foncier forestier et l'augmentation du patrimoine forestier communal. Les échanges s'appuieront sur une action foncière portée par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc qui pourrait être étendue au périmètre de la Charte.

09h30	Introduction par l'élu référent de la Charte forestière de territoire Haut -Languedoc
09h45	Droit de préférence
10h15	Procédure des biens vacants et sans maître
10h45	Outils pour mobiliser du foncier
11h15	Expérimentation Communauté de Communes Haut-Languedoc/Charte forestière de Territoire
12h30	Repas
13h30	Visite de terrain
17h30	Fin de la journée

Intervenants :

Gérald Savoy de la SAFER



Samuel PONT

Communes forestières 06 81 24 75 17
samuel.pont@communesforestieres.org

Carole Fontaine

Animatrice de la Charte forestière de territoire Haut-Languedoc 04 67 97 38 22
charte-forestiere@parc-haut-languedoc.fr

Lieu de rendez-vous :

à la salle du château de la Marquise à Brassac (81)

Les **Communes forestières** ont pour rôle de représenter et d'accompagner les élus dans leurs décisions liées à la forêt et la filière bois.

La **Charte forestière de territoire Haut-Languedoc** s'est fixée pour objectif de mieux valoriser le patrimoine forestier de son territoire par la mise en place d'actions portées par différents acteurs locaux. Tous deux visent à définir et mettre en place une stratégie de développement forestier opérationnelle et constructive pour le territoire.

« Le foncier forestier et l'augmentation du patrimoine forestier communal »

24 novembre 2016 à Brassac (81)

La formation est adressée aux élus et agents de développement territorial.
Celle-ci est **gratuite**. Elle s'inscrit dans le cadre de l'animation de la Charte forestière de territoire ainsi que des moyens alloués par les financeurs aux Communes forestières.

Toute personne souhaitant participer doit s'inscrire préalablement auprès des Communes forestières ou de la Charte forestière de territoire Haut-Languedoc par mail, téléphone, ou courrier à l'aide du bulletin réponse ci-dessous.

**Communes Forestières
du Languedoc-Roussillon**
740, Avenue des Apothicaires
34 090 Montpellier
Tél : 06 81 24 75 17
Fax : 04 11 75 85 17
samuel.pont@communesforestieres.org

**Charte forestière de territoire
Haut-Languedoc**
Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
1 place du foirail - BP 9
34 220 SAINT PONS DE THOMIERES
Tél : 04 67 97 38 22
charte-forestiere@pnr-haut-languedoc.fr

BULLETIN REPONSE

Nom : Prénom :
Organisme :
.....

Fonction : Portable :
Mail :
.....

Participera à la réunion du 9 novembre 2016 « Le foncier forestier » : oui non
Sera accompagné de (Nom - Prénom - Fonction) :
.....

Notez ici les questions supplémentaires que vous souhaiteriez voir aborder durant cette
demi-journée :
.....
.....